



## Bilan d'animation de DOCOB

Période : 01/01/2020 – 31/12/2020

Site Natura 2000 FR1110025  
« Etang de Saint-Quentin »



 Crédit photo : B. Ovtcharenko (12/12/2017 ; sur autorisation à titre expérimental et dans le respect de la réglementation en vigueur « drones de loisirs »)

Structure animatrice : Syndicat Mixte BPAL Saint-Quentin-en-Yvelines  
(mandat 2018-2020) Rond-point Tabarly  
RD 912  
78190 TRAPPES-EN-YVELINES



Ce projet est cofinancé par le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER).

L'Europe investit dans les zones rurales.

## Sommaire

---

<b>I. Informations générales portant sur le site Natura 2000</b> .....	<b>3</b>
a. Rappels & Préambule.....	3
b. Le DOCOB et le site Natura 2000 .....	4
c. Rappel des espèces d'intérêt communautaire « cibles » du site Natura 2000 (màj 2020 FSD).....	5
d. Autres espèces d'intérêt communautaire, hors Annexe I Directive Oiseaux .....	7
e. Rappel des objectifs et mesures relatifs à l'animation du site Natura 2000 .....	8
f. Rappel des objectifs et mesures relatifs à la gestion du site Natura 2000 (màj 2014 DOCOB) .....	9
<b>II. Bilan « Suivi des espèces cibles 2020 »</b> .....	<b>11</b>
a. Rappels.....	11
b. Méthodologie(s) de suivi ornithologique utilisée(s) .....	11
c. Bilan 2020 « Espèces cibles nicheuses » sur le site Natura 2000 :.....	12
d. Commentaires sur les autres espèces « cibles » pour l'année 2020 : .....	14
<b>III. Bilan « Animation 2020 » du site Natura 2000</b> .....	<b>16</b>
a. Bilan global « Animation Natura 2000 » .....	16
b. Volet détaillé « 1. Animation du site Natura 2000 & Mise en œuvre du DOCOB » .....	17
c. Volet détaillé « 2. Suivi du site » .....	20
d. Volet détaillé « 3. Communication ».....	21
e. Volet détaillé « 4. Suivi de l'état de conservation des habitats et des espèces » .....	22
<b>IV. Bilan « Gestion 2020 » du site Natura 2000</b> .....	<b>23</b>
<b>V. Bilan financier 2020 « Animation du site Natura 2000 »</b> .....	<b>25</b>
a. Rappel de la demande d'aide (subvention Natura 2000 ; mesure 7.6.1 PDR Ile de France) .....	25
b. Rappel des aides prévisionnelles accordées, au titre de l'animation Natura 2000 .....	25
c. Dépenses 2020 « Natura 2000 » .....	25
<b>VI. Perspectives 2021 – Animation du site Natura 2000</b> .....	<b>26</b>
a. Programme prévisionnel d'activités 2021 (= nombre d'heures dédiées à l'animation) .....	26
b. Budget prévisionnel 2021 – Animation du site Natura 2000 .....	27
<b>VII. Calendrier prévisionnel &amp; Perspectives 2021 – Gestion du site Natura 2000</b> .....	<b>28</b>
<b>ANNEXES</b> .....	<b>29</b>

## **I. Informations générales portant sur le site Natura 2000**

### **a. Rappels & Préambule**

#### **Rappels :**

- 05/11/2010 : Arrêté préfectoral n°SE-2010-000153 du 05 novembre 2010, portant approbation du document d'objectifs du site Natura 2000 FR1110025 de l'Etang de Saint-Quentin
- 10/01/2011 : Arrêté préfectoral n°SE-2011-000001 du 10 janvier 2011 portant création du comité de pilotage pour le site Natura 2000 FR1110025 de l'Etang de Saint-Quentin
- 01/02/2011 : Réunion du comité de pilotage du site Natura 2000
- 25/11/2014 : Réunion du comité de pilotage du site Natura 2000 (bilan 2011-2014, élection de la structure animatrice, élection du président du COPIL Natura 2000)
- 06/02/2018 : Réunion du comité de pilotage du site Natura 2000 (bilan 2015-2017, élection de la structure animatrice, élection du président du COPIL Natura 2000)

#### **Préambule :**

En 2020, l'animation du site Natura 2000 FR1110025 « Etang de Saint-Quentin » a été réalisée dans le cadre du programme FEADER 2014 - 2020.

Le FEADER est le second pilier de la Politique agricole commune (PAC) mise en œuvre par l'Union européenne. Il est intégré au Cadre stratégique commun des Fonds structurels et d'investissement pour la période de programmation 2014 - 2020.

La Région Île-de-France est l'autorité de gestion du Programme de développement rural FEADER pour la période de programmation 2014 - 2020.

Plus de détails sur le site <https://www.europeidf.fr/les-financements-europeens/le-fonds-europeen-agricole-pour-le-developpement-rural>

## b. Le DOCOB et le site Natura 2000

<b>Site(s) concerné(s) par le DOCOB</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Zone de Protection Spéciale (ZPS) : « Etang de Saint-Quentin » (87 ha) ↳ accès au FSD (dernière version) : <a href="https://inpn.mnhn.fr/docs/natura2000/fsdpdf/FR1110025.pdf">https://inpn.mnhn.fr/docs/natura2000/fsdpdf/FR1110025.pdf</a></li> <li><u>ou</u></li> <li><a href="https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR1110025">https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR1110025</a></li> </ul>
<b>Code FSD</b>	- FR1110025
<b>Directive(s) européenne(s) concernée(s)</b>	- Directive 79/409/CEE (directive « Oiseaux)
<b>Date de validation du DOCOB</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 05/11/2010 ↳ Arrêté préfectoral n°SE-2010-000153 du 05 novembre 2010 portant approbation du document d'objectifs du site Natura 2000 FR1110025 de l'Etang de Saint-Quentin</li> </ul>
<b>Début d'animation du DOCOB</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 10/01/2011 ↳ Arrêté préfectoral n°SE-2011-000001 du 10 janvier 2011 portant création du comité de pilotage pour le site Natura 2000 FR1110025 de l'Etang de Saint-Quentin → cf. Annexe 1 ↳ Demande de subvention FEADER, au titre de la mesure 323A</li> </ul>
<b>Historique Mandat « Présidence du COPIL »</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mandat « 2011 – 2014 » ↳ M. Tabarie, Président du Syndicat Mixte d'Etude, d'Aménagement et de Gestion de la Base de Plein Air et de Loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mandat « 2015 – 2017 » ↳ M. Ourgaud, Président du Syndicat Mixte d'Etude, d'Aménagement et de Gestion de la Base de Plein Air et de Loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mandat « 2018 – 2020 » ↳ M. Pluyaud, Président du Syndicat Mixte d'Etude, d'Aménagement et de Gestion de la Base de Plein Air et de Loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines</li> </ul>
<b>Historique Mandat « Structure animatrice » (portage du DOCOB)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mandat « 2011 – 2014 » ↳ Syndicat Mixte d'Etude, d'Aménagement et de Gestion de la Base de Plein Air et de Loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mandat « 2015 – 2017 » ↳ Syndicat Mixte d'Etude, d'Aménagement et de Gestion de la Base de Plein Air et de Loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mandat « 2018 – 2020 » ↳ Syndicat Mixte d'Etude, d'Aménagement et de Gestion de la Base de Plein Air et de Loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines</li> </ul>

Mandats en cours (échéances : 16/03/2021 ; à la date de rédaction du présent document)

### c. Rappel des espèces d'intérêt communautaire « cibles » du site Natura 2000 (màj 2020 FSD)

La mise à jour du Formulaire Standard de Données (FSD), réalisée pendant l'année 2019, s'est traduit par la publication de l'arrêté balai du 26 novembre 2019 modifiant la liste des espèces d'oiseaux justifiant la désignation des sites Natura 2000 (Zones de Protection Spéciale) situés en Ile-de-France.

Pour mémoire, cette mise à jour FSD est pilotée et validée par le MNHN à l'échelle nationale (pour envoi à l'Union Européenne dans le cadre des rapportages européens associés au suivi de la mise en œuvre du réseau Natura 2000) et est coordonnée par la DRIEE pour l'Ile-de-France avec l'aide des opérateurs franciliens locaux.

Concernant le site « Etang de Saint-Quentin », les informations mises à jour sont basées sur les observations réalisées entre 2012 et 2017 (comptages décennaires en particulier) et se traduisent par la mention dans l'annexe de l'arrêté de désignation du site de :

- 18 espèces d'oiseaux au titre de l'article L414-1-II (1<sup>er</sup> alinéa) du Code de l'Environnement
- 50 espèces d'oiseaux au titre de l'article L414-1-II (2<sup>ème</sup> alinéa) du Code de l'Environnement

Tableau n°1 : Liste des espèces « cibles » du site Natura 2000 « Etang de Saint-Quentin » (màj 2018 FSD) :

Oiseaux visés à l'Annexe I de la directive « Oiseaux »	Commentaires
- Butor étoilé	
- Blongios nain	
- Bihoreau gris	Espèce intégrée suite à la dernière mise à jour du FSD
- Aigrette garzette	
- Grande aigrette	
- Bernache nonnette	Espèce intégrée suite à la dernière mise à jour du FSD
- Busard des roseaux	
- Balbuzard pêcheur	
- <del>Bondrée apivore</del> <sup>[1]</sup>	Espèce ne figurant plus dans la dernière mise à jour du FSD
- Avocette élégante	
- Pluvier doré	
- Chevalier sylvain <sup>[1]</sup>	
- Combattant varié <sup>[1]</sup>	
- Mouette mélanocéphale	
- Mouette pygmée <sup>[1]</sup>	
- Sterne naine <sup>[1]</sup>	
- Sterne pierregarin	
- Guifette moustac <sup>[1]</sup>	Espèce ne figurant plus dans la dernière mise à jour du FSD
- Guifette noire <sup>[1]</sup>	
- Martin-pêcheur d'Europe	
- Gorgebleue à miroir <sup>[1]</sup>	Espèce ne figurant plus dans la dernière mise à jour du FSD

Remarque :

<sup>[1]</sup> Au cours de la réunion du COPIL du 03/02/2017, il a été souligné qu'en dépit de leurs statuts d'espèces citées à l'annexe I de la directive « Oiseau », certaines espèces identifiées comme espèces « cibles » lors de l'élaboration du document d'objectifs ne « mériteraient » plus de figurer dans la liste des espèces « cibles / prioritaires » pour le site FR1110025 « Etang de Saint-Quentin » au regard des faibles effectifs d'individus

contactés sur site notamment en période de migration (exemple : Bondrée apivore, espèces limicoles, ...) ; la contribution du site naturel restant pour le coup marginale à l'échelle du réseau européen.

Photo n°1 : Vue aérienne des habitats humides du site



On peut y distinguer :

- les vasières (fréquentées par les limicoles),
- les roselières (favorables au Blongios nain),
- la « héronnière nord » (site de reproduction en 2020 pour le Héron cendré, l'Aigrette garzette, la Grande aigrette et le Héron garde-bœufs)

 Crédit photo : B. Ovtcharenko

 survol réalisé le 05/10/2018 après autorisation à titre expérimental et dans le respect de la réglementation « drones de loisirs » en vigueur

Tableau n°2 : Liste<sup>[2]</sup> des espèces d'oiseaux migrateurs présents sur le site « Etang de Saint-Quentin »

Espèce / Nom vernaculaire	
- Grèbe castagneux	- Grand Gravelot
- Grèbe huppé	- Pluvier argenté
- Grèbe à cou noir	- Vanneau huppé
- Grand Cormoran	- Bécasseau maubèche
- Héron garde-bœufs	- Bécasseau sanderling
- Héron cendré	- Bécasseau minute
- Cygne tuberculé	- Bécasseau de Temminck
- Oie cendrée	- Bécasseau cocorli
- Tadorne de Belon	- Bécasseau variable
- Canard siffleur	- Bécassine sourde
- Canard chipeau	- Bécassine des marais
- Sarcelle d'hiver	- Bécasse des bois
- Canard colvert	- Barge à queue noire
- Canard pilet	- Courlis corlieu
- Sarcelle d'été	- Courlis cendré
- Canard souchet	- Chevalier arlequin
- Nette rousse	- Chevalier gambette
- Fuligule milouin	- Chevalier aboyeur
- Fuligule morillon	- Chevalier culblanc
- Fuligule milouinan	- Chevalier guignette
- Harle bièvre	- Tournepieuvre à collier
- Râle d'eau	- Mouette rieuse
- Gallinule poule-d'eau	- Goéland brun
- Foulque macroule	- Goéland argenté
- Petit Gravelot	- Goéland leucophée

<sup>[2]</sup> liste d'espèces d'oiseaux migrateurs régulièrement contactés sur le site, non visés à l'Annexe I de la directive « Oiseaux », mais à prendre en considération compte tenu des besoins de protection dans la zone géographique maritime et terrestre d'application de la directive en ce qui concerne leurs aires de reproduction, de mue et d'hivernage et les zones de relais dans leur aire de migration.

**d. Autres espèces d'intérêt communautaire, hors Annexe I Directive Oiseaux**

A titre informatif, le site (ou à proximité) présente d'autres espèces patrimoniales d'intérêt au titre de la directive « Habitats, Faune, Flore » (prise en compte dans la gestion conservatoire du site notamment via le plan de gestion de la réserve naturelle).

Autres espèces patrimoniales inscrites à la directive « Habitats » 92/43/CEE	N° Annexe	Code FSD
Habitat d'intérêt communautaire : - Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea	Annexe I	3130
Espèces d'intérêt communautaire : - Amphibiens / Reptiles : - Triton crêté, <i>Triturus cristatus</i> - Grenouille agile, <i>Rana dalmatina</i> - Lézard des murailles, <i>Podarcis muralis</i> - Chauves-souris : - Murin de Daubenton, <i>Myotis daubentonii</i> - Noctule commune, <i>Nyctalus noctula</i> - Pipistrelle commune, <i>Pipistrellus pipistrellus</i> - Pipistrelle de Kuhl, <i>Pipistrellus kuhlii</i> - Oreillard roux, <i>Plecotus auritus</i> - Sérotine commune, <i>Eptesicus serotinus</i> - Murin à moustache, <i>Myotis mystacinus</i>	Annexe II Annexe IV Annexe IV Annexe IV Annexe IV Annexe IV Annexe IV Annexe IV Annexe IV Annexe IV	1166 - - - - - - - - - -



## **e. Rappel des objectifs et mesures relatifs à l'animation du site Natura 2000**

### **1. Animation du site Natura 2000 & Mise en œuvre du DOCOB**

---

#### 1.1 Mission d'animation générale du site Natura 2000

Mots clés : programme annuel, calendrier, recherche de cofinancements, subventions, ...

#### 1.2 Information et appropriation locale

Mots clés : réunion d'information des acteurs locaux, sorties tout-public, ...

#### 1.3 Mise en œuvre des objectifs de contractualisation

Mots clés : montage de contrats, cahiers des charges « travaux », conduite & réception de travaux, suivi & évaluation des opérations, ...

#### 1.4 Mission d'animation relative à la mise en place de la Charte Natura 2000 et aux mesures non contractuelles

Mots clés : mise en œuvre & suivi d'opérations non contractuelles ou Charte Natura 2000, ...

#### 1.5 Suivi de la mise en œuvre du DOCOB, de l'évaluation des actions menées et de la mise à jour du DOCOB

Mots clés : tableau de bord, rapports d'activités, mise à jour du DOCOB, ...

#### 1.6 Relations avec le comité de pilotage du site

Mots clés : comité de pilotage, ...

### **2. Suivi du site**

---

#### 2.1 Assurer une vigilance écologique

Mots clés : surveillance écologique, opérations de suivi des espèces, ...

#### 2.2 Se positionner en tant que structure ressource

Mots clés : intermédiaire site / acteurs socio-économiques (réunions techniques, services de l'Etat, ...)

#### 2.3 Suivre les projets soumis à une évaluation des incidences

Mots clés : identification des projets, participation à la mise en œuvre du régime d'évaluation des incidences, ...

#### 2.4 Participer à la prise en compte des enjeux Natura 2000 dans l'élaboration des plans de planification

Mots clés : PLU, SAGE, Trame verte et bleue, ...

### **3. Communication**

---

#### 3.1 Plan de communication global

Mots clés : actions de sensibilisation, actions de formation, actions de concertation (site internet, panneaux d'informations, ...)

#### 3.2 Mutualisation des expériences avec d'autres structures animatrices de DOCOB (vie de réseau)

Mots clés : journée technique Natura 2000, participation au Copil ZPS "Massif de Rambouillet et zones humides proches", ...

### **4. Suivi de l'état de conservation des habitats et des espèces**

---

#### 4.1 Définir le protocole de suivi ou d'inventaire et le mettre en œuvre, s'il n'a pas été défini dans le DOCOB

Mots clés : « comptage décadaire », protocole de suivi, évaluation, état de conservation, ...

#### 4.2 Présenter un rapport d'études

Mots clés : bilans espèces, lien aux mesures de gestion, ...

#### 4.3 Mettre à disposition les données brutes

Mots clés : saisie des données, bases de données, Serena, SINP (Cettia Ile-de-France, Géonature), ...



## f. Rappel des objectifs et mesures relatifs à la gestion du site Natura 2000 (màj 2014 DOCOB)

Lors du COPIL du 25/11/2014, il a été présenté un état des lieux des mesures proposées dans le DOCOB en vigueur. A cette occasion et au regard de la situation actuelle du site Natura 2000 et de ses enjeux (qui ont évolués depuis l'approbation du DOCOB en 2010), il a été présenté une mise à jour des opérations proposées dans le DOCOB potentiellement éligibles à un contrat Natura 2000 (en attendant la liste des opérations éligibles). Cette mise à jour a été validée sur son principe par le comité de pilotage.

Ainsi, les opérations retenues/conservées sont les suivantes :

Mesures éligibles Natura 2000 (DOCOB approuvé v.05/11/2010)	Mise à jour DOCOB (COPIL 25/11/2014)	Priorité Natura 2000	Commentaires
B1.1 Lutte contre les ligneux en faveur des roselières et vasières...	Maintien de l'opération dans le DOCOB	1	
B1.2 Restauration des BV	Maintien de l'opération dans le DOCOB	3	
B1.3 Restauration des berges de la rive sud du BI	Maintien de l'opération dans le DOCOB	3	
B2.1 Entretien des ilots BI en grave	Maintien de l'opération dans le DOCOB	2	Action réalisée en priorité dans le cadre du PG_RNSQY
B2.2 Restauration des berges du « canal BI »	Maintien de l'opération dans le DOCOB	3	Opération secondaire – priorité 3
B2.5 Restauration des ilots BI en terre	Maintien de l'opération dans le DOCOB	2	Nouvel objectif : augmenter le nombre de sites de reproduction des « Laridés »
C1.1 Aménagement test d'un radeau flottant non végétalisé	Maintien de l'opération dans le DOCOB	3	À prévoir en dernier recours - priorité 3 min
D1.1 Compléter le dispositif existant de cages-pièges (sangliers)	Maintien de l'opération dans le DOCOB	3	

Et les opérations abandonnées depuis la mise à jour 2014 du DOCOB sont les suivantes :

Mesures éligibles Natura 2000 (DOCOB approuvé v.05/11/2010)	Mise à jour DOCOB (COPIL 25/11/2014)	Commentaires
A1.1 Curage et entretien du Grand Lit de rivière	Abandon de l'opération dans le DOCOB	
A2.1 Remise en état et entretien des digues des BV	Abandon de l'opération dans le DOCOB	Echanges de compétences SMAGER / RNSQY - cadre du PG_RNSQY
A2.2 Remise en état et entretien des seuils hydrauliques des BV	Abandon de l'opération dans le DOCOB	Echanges de compétences SMAGER / RNSQY - cadre du PG_RNSQY
B2.3 Chantier lourd de réouverture des surfaces arbustives et arborées	Abandon de l'opération dans le DOCOB	Pas d'enjeu de conservation « Bondrée apivore »
B2.4 Mise en place de pastoralisme extensif	Abandon de l'opération dans le DOCOB	Pas d'enjeu de conservation « Bondrée apivore »
B2.6 Fauche mécanique d'entretien de la « Prairie Nord »	Abandon de l'opération dans le DOCOB	Pas d'enjeu de conservation « Bondrée apivore »
C1.2 Aménagement de reposoirs intégrés aux paysages	Abandon de l'opération dans le DOCOB	Action réalisée dans le cadre du PG_RNSQY

Source : NOTICE D'INFORMATIONS À L'ATTENTION DES BÉNÉFICIAIRES POTENTIELS D'UNE AIDE DANS LE CADRE D'UN CONTRAT NATURA 2000 ([Version 3 – Mise à jour 20/02/2020](#))

↳ Types d'opération 7.6.2 « Contrats Natura 2000 en milieux non-agricoles et non-forestiers » au titre de la sous-mesure 7.6 (ou 10.1 combinée)

- N01Pi - Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage
- N02Pi - Restauration des milieux ouverts par un brûlage dirigé
- N03Pi - Équipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique
- N03Ri - Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique
- N04R - Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts
- N05R - Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger
- N06Pi - Réhabilitation ou plantation de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets
- N06R - Chantier d'entretien de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de bosquets ou de vergers
- N07P - Décapage ou étrépage sur de petites placettes en vue de développer des communautés pionnières d'habitats hygrophiles
- N08P - Griffage de surface ou décapage léger pour le maintien de communautés pionnières en milieu sec
- N09Pi - Création ou rétablissement de mares ou d'étangs - N09R - Entretien de mares ou d'étangs
- N10R - Chantier d'entretien mécanique et de faucardage des formations végétales hygrophiles
- N11Pi - Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles
- N11R - Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles
- N12 Pi et Ri - Curage locaux des canaux et fossés dans les zones humides
- N13Pi - Chantier ou aménagements de lutte contre l'envasement des étangs, lacs et plans d'eau
- N14Pi - Restauration des ouvrages de petite hydraulique - N14R - Gestion des ouvrages de petite hydraulique
- N15Pi - Restauration et aménagement des annexes hydrauliques
- N16Pi - Chantier de restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et de sa dynamique érosive
- N17Pi - Effacement ou aménagement des obstacles à la migration des poissons dans le lit mineur des rivières
- N18Pi - Dévégétalisation et scarification des bancs alluvionnaires
- N19Pi - Restauration de frayères
- N20P et R - Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable
- N23Pi - Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site
- N24Pi - Travaux de mise en défense et de fermeture ou d'aménagements des accès
- N25Pi - Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires
- N26Pi - Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact
- N27Pi - Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats
- N29i - Lutte contre l'érosion des milieux dunaires de la ceinture littorale, des plages et de l'arrière-plage
- N30 Pi et Ri - Maintien ou création d'écrans végétaux littoraux pour réduire l'impact des embruns pollués sur certains habitats côtiers sensibles
- N31i - Réhabilitation et protection de systèmes lagunaires
- N32 - Restauration des laisses de mer

**Remarque :**

**Pas de changement par rapport au contenu / équivalent FEADER 2007-2013 (approbation du DOCOB : 2010)**

## II. Bilan « Suivi des espèces cibles 2020 »

### a. Rappels

Pour rappel, l'objectif de la désignation d'un site Natura 2000 « Zone de Protection Spéciale » est la conservation des espèces d'oiseaux sauvages figurant à l'annexe I de la Directive "Oiseaux" ou qui servent d'aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou de zones de relais à des oiseaux migrateurs.

A ce titre, le document d'objectifs a identifié comme espèces « cibles » 19 espèces inscrites à l'annexe I de la directive « Oiseaux », ainsi que 11 autres espèces d'oiseaux migrateurs (pour lesquelles le site joue un rôle favorable pour la reproduction, l'hivernage, ...).

Les informations présentées dans ce chapitre sont principalement issues des données recueillies selon la méthodologie du « comptage décadaire » – inventaire régulier programmé dans le cadre du plan de gestion de la réserve naturelle de Saint-Quentin-en-Yvelines et réalisé par l'équipe gestionnaire.

Remarque :

Depuis 2018, le temps passé par le chargé de mission aux actions de suivi d'espèces d'oiseaux sur le site est comptabilisé dans la quote-part « Natura 2000 » dès que cela concerne le suivi d'une espèce visée par le DOCOB du site (exemple : recherches / observations du Blongios nain, sorties « reproduction laridés » (Mouette mélanocéphale, Sterne pierregarin), ...). Si les espèces suivies courant 2020 ne font pas partie de la liste des espèces « cibles » (ayant justifié le classement du site Natura 2000), le temps passé est alors crédité à la quote-part « Réserve naturelle », au titre de l'opération prévue par le plan de gestion.

### b. Méthodologie(s) de suivi ornithologique utilisée(s)

#### o Le comptage décadaire :

Afin de recueillir des données ornithologiques tout au long de l'année, la réserve naturelle a mis en place un suivi appelé « comptage décadaire ». Cela consiste en une sortie (durée : demi-journée en général) pendant laquelle toutes les espèces d'oiseaux « d'eau » (anatidés, limicoles, laridés, ardéidés, ...) sont comptabilisées (contact visuel ou auditif) sous la forme d'effectif max observé par espèce.

A minima, l'échantillonnage est réalisé en suivant le sentier de découverte du site protégé, avec un minimum de 3 points d'observation principaux (butte panoramique, « petit » observatoire et « grand » observatoire) et 2 palissades d'observation. En fonction de la saison, le parcours peut être modifié pour aller couvrir d'autres zones (exemple de la zone agricole au nord de la BPAL pour observer les stationnements de Vanneaux huppés et de Pluvier doré notamment).

La sortie est répétée au moins une fois tous les dix jours tout au long de l'année. On dispose alors à la fin de l'année d'un jeu de 36 données « effectif max » pour chaque espèce (soit 3 données d'effectif par mois).

Le suivi est reproduit chaque année.

En fonction des espèces contactées, d'autres informations peuvent être notées (ex : en période de reproduction : nombre de couples, nombre de poussins, ...).

Ce suivi permet après analyse de disposer d'informations relatives à la présence (et donc à la fréquence) d'une espèce tout au long de l'année et aussi de « comparer » annuellement les observations (données de reproduction, données de migration, ...).

Cela permet de contribuer également à d'autres travaux de suivis ornithologiques réalisés par d'autres structures à l'échelle nationale ou internationale (exemple des suivis par marquage coloré, avec identification d'oiseaux marqués (1 Mouette mélanocéphale en 2013) et transmission de la donnée à la structure concernée).

○ **Suivi « Blongios nain » :**

Le « comptage décadaire » n'est pas l'outil de suivi le plus adapté pour suivre le Blongios nain sur le site de la réserve naturelle / site Natura 2000. Pour cette raison, des opérations complémentaires de recherche active sont spécifiquement réalisées : sorties au lever du jour, recherche d'individu(s) chanteur(s), sorties en canoë sur l'étang et les roselières du site, ....

L'espèce est relativement discrète. Elle niche ces dernières années dans des secteurs peu couverts par le comptage décadaire (hors site protégé) et qui, de plus, varient selon les années (roselière ou ilots végétalisés).

Par conséquent, suivre cette espèce demande la réalisation d'un suivi plus spécifique.

Une fois qu'un nid ou qu'un couple est localisé, les sorties d'observations sont plus régulières (plusieurs fois par semaine) afin de collecter des données sur la reproduction (nombre de couples, de poussins, de nids, ...).

A noter que ce suivi repose à la fois par l'action des agents de la réserve naturelle (Garde-technicien et Chargé de mission principalement) et également grâce sur les observations réalisées par les observateurs bénévoles. Dans ce cadre, le temps passé par le chargé de mission est comptabilisé dans le cadre des « heures travaillées Natura 2000 » quand celui du garde-technicien est comptabilisé dans son temps « heures travaillées Réserve ».

**c. Bilan 2020 « Espèces cibles nicheuses » sur le site Natura 2000 :**

Blongios nain	Sterne pierregarin	Mouette mélanocéphale
- Effectif max : 4 individus (2 mâles, 1 femelle, 1 juv minimum observé) - Nb couples : 1	- Effectif max : 45 individus - Nb couples : 2 max	- Effectif max : 88 individus - Nb couples : 1
Espèce nicheuse en 2020. Observations entre juin et juillet. Secteur de reproduction : roselière ouest (proche du grand observatoire)	Espèce nicheuse en 2020 Succès de reproduction faible : 5 poussins observés)  > Impact négatif des conditions climatiques défavorables (orages et températures basses)  Pendant la période de reproduction : jusqu'à 45 individus	Espèce nicheuse en 2020 Succès de reproduction faible : 5 juv à l'envol  > Impact « dérangement humain » début juillet (fréquentation des ilots ayant provoqué l'abandon de la majorité des nids).  > Impact négatif des conditions climatiques défavorables (orages et températures basses)  > Entre 88 et 30 individus début avril, puis très peu d'individus sont restés sur site après plusieurs épisodes orageux.

Légende :

	Année « <i>plutôt favorable</i> » pour l'espèce (avec reproduction avérée sur site, bon succès reproducteur, ...)
	Année « <i>moyennement favorable</i> » pour l'espèce (reproduction avérée mais conditions ou succès reproducteur faible par rapport à la moyenne du site)
	Année « <i>défavorable</i> » pour l'espèce (pas de reproduction avérée, ...)

### **Commentaires :**

#### ➤ *Cas du Blongios nain :*

Présence avérée de l'espèce (observations pendant plusieurs sessions d'échantillonnage spécifique : observatoires + canoë combinés) avec fréquentation de l'ensemble des roselières du site (en particulier les secteurs ayant fait l'objet de restauration par contrat Natura 2000) ET confirmation de reproduction cette année sur le site (grâce à l'observation d'un juvénile non émancipé dans le secteur de la roselière ouest (contrat Natura 2000 réalisé en 2016).

Les « Effectifs max observés » et « Effectifs nicheurs » restent faibles néanmoins avec au minimum 1 couple (pas d'observation directe du nid), en dépit de la surface de roselières disponibles à l'échelle du site.

#### ➤ *Cas de la Sterne pierregarin :*

2020 est une année moyenne concernant cette espèce, avec un faible nombre de jeunes observés en 2020 (5 juvéniles max à l'issue de la saison de reproduction) alors que le site était plus bien fréquenté en début de saison (jusqu'à 45 individus début avril).

Cette année encore, ce faible succès reproducteur peut s'expliquer notamment par :

- Des intrusions sur le site, avec fréquentation des abords du bassin intermédiaire
- L'impact des épisodes orageux qui réduisant à néant ou presque les tentatives de nidification

Pour rappel, une étude de faisabilité de mise en place d'un radeau flottant en faveur de la reproduction de l'espèce a été réalisée courant 2019 pour être présentée au comité scientifique de la réserve naturelle début décembre 2019. S'il est démontré que la possibilité de réaliser cette opération existe (moyens techniques et financiers favorables), le comité scientifique a validé le caractère non prioritaire de cette opération à court-terme en insistant sur le fait de travailler aux autres alternatives existantes (amélioration de la gestion hydraulique,...) qui pourraient s'avérer efficaces à court ou moyen-terme et de manière généralisée à l'ensemble du cortège d'espèces fréquentant les bassins (et non pas centré sur une seule espèce.

#### ➤ *Cas de la Mouette mélanocéphale :*

2020 est une année non satisfaisante concernant cette espèce, avec un très faible nombre de jeunes observés en 2020 (5 juvéniles max à l'issue de la saison de reproduction) alors que le site était plus bien fréquenté en début de saison (jusqu'à 85 individus début avril).

Cette année encore, ce faible succès reproducteur peut s'expliquer notamment par :

- Des intrusions sur le site, avec fréquentation des abords du bassin intermédiaire
- L'impact des épisodes orageux qui réduisant à néant ou presque les tentatives de nidification

**d. Commentaires sur les autres espèces « cibles » pour l'année 2020 :**

Comme chaque année, les tableaux récapitulatifs des observations des espèces ciblées par le DOCOB figurent à l'annexe 3 du présent document.

En 2020, d'autres espèces citées à l'Annexe I de la directive Oiseaux ont niché sur site, dont certaines pour la première fois depuis 1986 :

- Aigrette garzette : 2 couples / nids (au moins 2 juvéniles à l'envol ; héronnière / saulaie nord ; 1<sup>ère</sup> fois)
- Grande Aigrette : 1 couple / 1 nid (1c0 : échec de la reproduction ; héronnière / saulaie nord ; 1<sup>ère</sup> fois)
- Héron garde-bœufs : 3 couples (minimum 3 juvs ; héronnière / saulaie nord)
- Martin-pêcheur d'Europe : 1 couple / 1 nid ; 1c1 minimum : nourrissage d'un jeune observé sur la « Mare aux crapauds » ; 1<sup>ère</sup> fois)

*Photo n°1 – Vue aérienne de la « héronnière nord »*



**i** Crédit photo : B. Ovtcharenko (12/12/2017 ; survol réalisé **sur autorisation à titre expérimental et dans le respect de la réglementation en vigueur « drones de loisirs »**)



Mémo : l'année 2020 est une année « exceptionnelle », dans le sens où elle s'est déroulée pour partie dans un contexte général de pandémie sanitaire (échelle mondiale, nationale ou locale). Il est très probable que cette année passée pour partie sous régime de confinement (ou de couvre-feu) ait contribué à cette dynamique inédite sur le site de « nouvelles » espèces nicheuses sur site ; la fréquentation du public sur le site ayant été fortement limitée.

Pour preuve, la reproduction avérée du Milan noir sur site (au niveau du sentier de découverte de la réserve), qui n'aurait jamais pu tenir dans des conditions normales d'accueil du public : en raison des restrictions d'accueil du public en vigueur sur cette période, il a été décidé de fermer le secteur aux activités.

Photographies illustrant la reproduction avérée sur site pour le Milan noir en 2020 (photo de gauche, montrant un adulte en train de surveiller la zone ; photo de droite montrant un des deux jeunes non volants contactés ; digiscopies).

*Photo n°2 – Milan noir adulte, en train de surveiller*



Crédit photo : J. Godon, 2020 (adulte, digiscopie)

*Photo n°3 – Milan noir juvénile non volant*



Crédit photo : J. Godon, 2020 (juvénile, digiscopie)



### III. Bilan « Animation 2020 » du site Natura 2000

#### a. Bilan global « Animation Natura 2000 »

DETAIL - Opérations Animation Natura 2000	Prévisionnel (Nb_Heures) <sup>[1]</sup>	Réalisé (Nb_Heures) <sup>[1]</sup>
1. Animation du site Natura 2000 & Mise en œuvre du DOCOB	197	94,5
2. Suivi du site	162	61,25
3. Communication	42	8,75
4. Suivi de l'état de conservation des habitats et des espèces	0	12,25
<b>Total_Animation_Natura2000</b>	<b>402</b>	<b>176,75</b>
<b>% ETP_CM <sup>[2]</sup></b>	<b>25</b>	<b>11</b>

<sup>[1]</sup> valeurs « Nb\_Heure » arrondies au nombre entier le plus proche ; <sup>[2]</sup> Chargé de Mission scientifique / Natura 2000

#### Commentaires / éléments notables 2020 :

Pour rappel, l'animation du site Natura 2000 est réalisé par le chargé de mission de l'équipe gestionnaire (CM).

Pour la période du 02/01/2020 au 31/12/2020, le temps prévisionnel dédié à l'animation Natura 2000 avait été évalué à environ 402 heures (soit 25% ETP\_CM).

En raison des restrictions mises en place dans le courant de l'année pour faire face à la pandémie COVID19, l'animation du site Natura 2000 est moins importante que prévue. En effet, à la fin de l'année, c'est un peu plus de 176 heures qui ont été passées à l'animation Natura 2000 (soit environ 11% ETP\_CM).

Ce décalage s'explique notamment par :

- Des réunions locales (réunion du COPIL Natura 2000, rencontre du réseau francilien « Natura 2000 », réunions départementales de programmation réunissant DDT Yvelines / DRIEE / Opérateurs 78, ...) ou des rendez-vous programmés (visite guidée « Natura 2000 ») qui ont dû être annulés, le temps d'organiser / découvrir de nouveaux outils de communication / réunions à distance ;
- Une période de confinement, avec une phase de télétravail ne permettant pas d'assurer certaines missions comme prévu : comptages décennaires, sorties « Blongios nain », ... qui ont de fait été menées « à minima » en 2020.

**b. Volet détaillé « 1. Animation du site Natura 2000 & Mise en œuvre du DOCOB »**

<b>1. Animation du site Natura 2000 &amp; Mise en œuvre du DOCOB</b>	<b>Etat de réalisation 2020</b>	<b>Réalisé (Nb_Heures) <sup>[1]</sup></b>
1.1 Mission d'animation générale du site Natura 2000 <i>Mots clés : programme annuel, calendrier, recherche de cofinancements, subventions, ...</i>	R	40,25
1.2 Information et appropriation locale <i>Mots clés : réunion d'information des acteurs locaux, sorties tout-public, actions de sensibilisation, ...</i>	NR	0
1.3 Mise en œuvre des objectifs de contractualisation <i>Mots clés : montage de contrats, cahiers des charges, conduite, réception et évaluation de travaux, ...</i>	PR	1,75
1.4 Mission d'animation relative à la mise en place de la Charte Natura 2000 et aux mesures non contractuelles <i>Mots clés : mise en œuvre &amp; suivi d'opérations non contractuelles, chantiers d'entretien des habitats, ...</i>	R	14
1.5 Suivi de la mise en œuvre du DOCOB, de l'évaluation des actions menées et de la mise à jour du DOCOB <i>Mots clés : tableau de bord, rapports d'activités, mise à jour du docob, ...</i>	R	29,75
1.6 Relations avec le comité de pilotage du site <i>Mots clés : réunion du comité, courriers d'invitations, avis, ...</i>	PR	8,75
<b>TOTAL heures réalisées</b>		<b>94,50</b>

*Légende du tableau :*

**R** : opération réalisée

**NR** : opération non réalisée

**PR** : opération partiellement réalisée

**NP** : opération non prévue pour l'année en cours

<sup>[1]</sup> : valeur « Nb heures » arrondie au nombre entier le plus proche

**Commentaires / éléments notables 2020 :**

En 2020, le temps dédié aux actions d'animation et de mise en œuvre du DOCOB représente environ 50% du temps passé global (soit environ 13,5 journées ou 94,5 heures en 2020).

Pour rappel, l'item « **1.1 Mission d'animation générale...** » intègre notamment le suivi administratif des dossiers de demande ou de paiement de subvention – mesure 7.6.1 PDR Ile-de-France (« Animation »), ainsi que le suivi administratif des dossiers de demande ou de paiement de subvention – mesure 7.6.2 PDR Ile-de-France (« Contrats Natura 2000 non agricoles non forestiers »).

Dans le cadre de l'item « **1.2 – Information et appropriation locale** », il était prévu d'organiser une visite guidée sur la thématique du site Natura 2000 et de sa gestion (pour « changer » des multiples activités de découvertes proposées pour découvrir le statut « Réserve naturelle »). Cette visite n'a pas eu lieu, mais reste un élément de promotion « Natura 2000 » auprès du grand public. Il est prévu de la remettre à l'ordre du jour en 2021.

Concernant l'item « **1.3 – Mise en œuvre des objectifs de contractualisation** », pour faire suite à l'étude\* 2019 (portant sur la mise en place de radeaux favorables à la reproduction des laridés), il était prévu de travailler courant 2020 sur la possibilité d'un contrat Natura 2000 en rapport avec la gestion des niveaux d'eau du bassin intermédiaire accueillant les colonies nicheuses de laridés. Il s'agissait notamment d'étudier l'optimisation (voire l'automatisation) de la gestion hydraulique dudit bassin à l'aide des pompes. Des contacts ont été pris en début d'année avec les structures compétentes du territoire (SQY, SEVESC) avant la mise en place du premier confinement (rendez-vous annulé en conséquence). En sortie de premier confinement, c'est par un autre levier financier que ce projet d'étude a été relancé et poursuivi avec des échanges portant sur un projet de mécénat en faveur de la réserve naturelle ; la réflexion Natura 2000 ayant alors été mise en parenthèse le temps d'avancer sur cette autre piste.

\* Rappel : suite à la note rédigée spécialement pour l'occasion, le comité scientifique de la réserve naturelle avait émis un avis encourageant le gestionnaire à orienter les efforts à fournir pour une amélioration des outils permettant une meilleure gestion hydraulique (favorisant la diversité des écosystèmes sur le site et des espèces qui y sont inféodées), plutôt que vers une solution techniquement réalisable (le radeau flottant) qui ne profiterait potentiellement qu'à quelques espèces.

Dans le cadre de l'item « **1.4 Mission d'animation relative à la mise en place de la Charte Natura 2000 et aux mesures non contractuelles** », des opérations d'entretien sont réalisées depuis plusieurs années sous la forme de chantiers conventionnés à des établissements scolaires partenaires (durée : 1 demi-journée par intervention). Les conditions actuelles d'intervention ne requièrent ni technicité particulière, ni recours aux engins mécaniques et des chantiers « nature » peuvent donc être proposés aux partenaires locaux pour répondre aux besoins d'entretien post-contrats Natura 2000 réalisés sur le site depuis 2013 et ce, afin d'empêcher la recolonisation des roselières par les ligneux (saules).

Ces chantiers sont exécutés dans le courant de l'automne ou début d'hiver (septembre à janvier)

En 2020, 3 opérations en lien avec la gestion des milieux favorables aux espèces « cibles » Natura 2000 ont été programmées et réalisées avec succès :

- Le 14 décembre 2020 : entretien hivernal des ilots de reproduction des laridés (Mouette mélanocéphale, Sterne pierregarin)

*Photo n°4 – Etudiants en action d'entretien des ilots : chantier ISE Versailles (14 décembre 2020)*



Crédit photo : J. Godon, 14/12/2020

*Remarque :*

En 2020, concernant la comptabilité des temps passés à l'entretien des ilots, c'est uniquement le temps d'encadrement des participants par le chargé de mission « Natura 2000 » qui est pris en compte et présenté dans la présente synthèse (soit 1 journée d'encadrement de chantier par l'agent), tandis que les heures d'encadrement passées pour ce même chantier par les autres agents « réserve naturelle » sont intégrées aux temps de travail « réserve naturelle » (budget et programmation prévus par le plan de gestion de la réserve naturelle).

- Les 19 octobre 2020 et 25 novembre 2020 (2 demi-journées) : entretien des roselières ayant fait l'objet d'un contrat Natura 2000 les années précédentes

Photo n°5 – Chantier ISE Versailles (25/11/2020 ; roselière ouest)

Concernant les travaux d'entretien des roselières, c'est le secteur « Roselière ouest » (travaux 2016 ; cf. photo n°01) qui a été retenu comme secteur d'intervention en 2020 (comme prévu en début d'année) pour renforcer les opérations d'entretien par arrachage manuel des rejets de ligneux qui avaient été menées l'année précédente sur ce même secteur (non finalisé en 2019 en raison d'un travail trop important pour 1 journée de chantier nature).

Pour l'entretien de cette roselière, ce sont donc deux chantiers d'une demi-journée chacun qui ont été organisés en partenariat avec l'*Institut Supérieur de l'Environnement* (ISE, basé à Versailles) ; avec les contraintes d'intervention liées aux protocoles de prévention COVID19 (détaillés dans la convention correspondante).

Au final, entre 2019 et 2020, c'est donc l'ensemble de la surface de la roselière ouest qui a pu faire l'objet d'actions d'entretien.



*Remarque :*

En 2020, le temps passé « Natura 2000 » pour la réalisation de cette action ne représente que le temps de rédaction / validation de la convention entre la structure animatrice et l'ISE ; l'agent initialement prévu pour l'exécution de l'intervention (chargé de mission Natura 2000) ayant dû être remplacé à la dernière minute par d'autres membres de l'équipe gestionnaire. Par conséquent, les temps passés à l'exécution réelle des chantiers n'ont pas été comptabilisés dans le temps « Natura 2000 », mais bien dans un temps passé « Réserve Naturelle » (puisque réalisés sous encadrement hors « Natura 2000 ») ; le poste « Chargé de mission étant le seul associé en 2020 à du temps de travail « Natura 2000 ».

Pour l'item « **1.5 Suivi de la mise en œuvre du DOCOB...** », cela se traduit par le temps passé chaque année à l'élaboration et rédaction du bilan annuel d'activités « Animation du site Natura 2000 ».

Enfin, l'item « **1.6 Relations avec le comité de pilotage du site** » reprend le temps dédié à la préparation et l'organisation du comité de pilotage du site Natura 2000 (préparation et envoi des courriers d'invitation au COPIL et du bilan d'activité, calage de réunion, ...). Initialement prévue pour mars 2020, la réunion du COPIL a dû être reportée (1<sup>er</sup> confinement COVID19). En raison de multiples reports (difficultés d'organisation de réunions de concertation en début d'année), il n'y a pas eu de réunion du comité de pilotage en 2020. Un prochain comité de pilotage sera à prévoir absolument en début d'année, en raison des mandats de présidence du COPIL et de structure animatrice du DOCOB qui arrivent à leurs termes à mi-février (mandats pour trois ans ; désignation : 2018 ; échéance : début 2021).

### c. Volet détaillé « 2. Suivi du site »

2.. Suivi du site	Etat de réalisation 2020	Réalisé (Nb_Heures) <sup>[1]</sup>
2.1 Assurer une vigilance écologique <i>Mots clés : surveillance écologique, opérations de suivi des espèces, ...</i>	PR	54,25
2.2 Se positionner en tant que structure ressource <i>Mots clés : intermédiaire site / acteurs socio-économiques (réunions techniques, services de l'Etat, ...)</i>	PR	5,25
2.3 Suivre les projets soumis à une évaluation des incidences <i>Mots clés : identification des projets, aide au(x) porteur(s) de projets, ...</i>	PR	1,75
2.4 Participer à la prise en compte des enjeux Natura 2000 dans l'élaboration des plans de planification <i>Mots clés : PLU, SAGE, Trame verte et bleue, ...</i>	NR	0
<b>TOTAL heures réalisées</b>		61,25

Légende du tableau :

**R** : opération réalisée

**PR** : opération partiellement réalisée

**NR** : opération non réalisée

**NP** : opération non prévue pour l'année en cours

<sup>[1]</sup> : valeur « Nb heures » arrondie au nombre entier le plus proche

#### Commentaires / éléments notables 2020 :

L'item « **2.1 Assurer une vigilance écologiques** » a fait l'objet cette année de temps de travail dédié, à travers les observations et comptages ornithologiques réalisés par le chargé de mission Natura 2000 pendant la période de reproduction « élargie » (entre avril et septembre ; ciblant le Blongios nain, la Mouette mélanocéphale et la Sterne pierregarin ; espèces prioritaires du site Natura 2000 car nicheuses sur site).

Néanmoins, le suivi de la saison de reproduction a été limité en raison des restrictions COVID mises en place (confinement, favorisation du télétravail, ...) ; les conditions favorables n'étant que partiellement réunies. En effet, la pression d'observation qui augmente habituellement pendant la saison de reproduction par rapport au reste de l'année (pour mieux évaluer les effectifs nicheurs et donc la reproduction) n'a pas été conforme aux autres années : moins de sorties autorisées à certaines périodes, horaires de travail moins flexibles, ... Tout cela se traduisant par un nombre de sorties et d'observations moins importantes qu'à l'accoutumée.

En dehors des actions citées ci-dessus et réalisées pendant la période de reproduction, toutes les autres observations et opérations de comptage sont intégrés dans le temps de travail « réserve naturelle » et ne sont donc pas intégrés dans les calculs de temps passé « Natura 2000 ».

Concernant l'item « **2.2 Se positionner en tant que structure ressource** », peu de sollicitations en provenance de « l'extérieur » cette année (probablement lié à un nombre limité de réunions, et une activité socio-économique générale en retrait par rapport aux autres années) ; pandémie COVID oblige.

Le temps dédié des items « **2.3 Suivre les projets soumis à évaluation des incidences** » et « **2.4 Participer à la prise en compte des enjeux Natura 2000 ...** » peut varier en fonction des années et du nombre de projets portés par des structures extérieures. Le constat final est le même que pour l'item 2.2, avec uniquement les échanges associés l'édition 2020 de la manifestation sportive « Ecotrail Paris » (procédure d'échanges formalisée depuis plusieurs années).



#### d. Volet détaillé « 3. Communication »

3. Communication	Etat de réalisation 2020	Réalisé (Nb_Heures) <sup>[1]</sup>
3.1 Plan de communication global <i>Mots clés : mise en œuvre de supports d'informations (site internet, panneaux d'informations, ...)</i>	PR	1,75
3.2 Mutualisation des expériences avec d'autres structures animatrices de DOCOB (vie de réseau) <i>Mots clés : journée d'échanges "Natura 2000", participation aux comités de pilotage de sites proches, ...</i>	PR	7
<b>TOTAL heures réalisées</b>		8,75

Légende du tableau :

**R** : opération réalisée

**PR** : opération partiellement réalisée

**NR** : opération non réalisée

**NP** : opération non prévue pour l'année en cours

<sup>[1]</sup> : valeur « Nb heures » arrondie au nombre entier le plus proche

#### Commentaires / éléments notables 2020 :

Quelques heures dédiées à la réflexion pour la mise en place d'un outil de communication (pages internet) pour répondre à l'item « **3.1 Plan de communication global** », tout en sachant que cet item n'est pas identifié à ce jour comme un point important (même s'il est identifié comme inexistant aujourd'hui).

L'item « **3.2 Mutualisation des expériences ...** » comprend les actions relevant de la « vie de réseau Natura 2000 » aux différentes échelles (nationale, régionale, départementale et locale).

En 2020, le temps passé par l'animateur Natura 2000 a été dédié à la visite sur une journée du site du marais de Larchant, sur invitation du gestionnaire en place. Sur ce site, un contrat Natura 2000 a été signé courant 2020 dans l'objectif de restaurer des roselières du site en éliminant les ligneux présents ; un des intérêts de cette visite « retour d'expérience du réseau » étant le recours à une pelle mécanique amphibie, apte à intervenir dans tout type de roselière y compris dans les secteurs les plus humides / les moins portants.

Photo n°6 – Marais de Larchant & travaux Natura 2000 en cours (21/04/2020 ; crédit photo : J. Godon)



e. Volet détaillé « 4. Suivi de l'état de conservation des habitats et des espèces »

4. Suivi de l'état de conservation des habitats et des espèces	Etat de réalisation 2020	Réalisé (Nb_Heures) <sup>[1]</sup>
4.1 Définir le protocole de suivi ou d'inventaire et le mettre en œuvre, s'il n'a pas été défini dans le DOCOB <i>Mots clés : « comptage décadaire », protocole de suivi, évaluation, état de conservation, ...</i>	NP	0
4.2 Présenter un rapport d'études <i>Mots clés : bilans espèces, lien aux mesures de gestion, ...</i>	NP	0
4.3 Mettre à disposition les données brutes <i>Mots clés : saisie des données, bases de données, Serena, SINP (Cettia Ile-de-France, Géonature), ...</i>	R	12,25
<b>TOTAL heures réalisées</b>		12,25

Légende du tableau :

**R** : opération réalisée

**PR** : opération partiellement réalisée

**NR** : opération non réalisée

**NP** : opération non prévue pour l'année en cours

<sup>[1]</sup> : valeur « Nb heures » arrondie au nombre entier le plus proche

**Commentaires / éléments notables 2020 :**

Un travail de contrôle « qualité des données 2020 » a été réalisé pour permettre leur intégration / import dans la base de données (via le logiciel Serena). Une fois validées, elles sont disponibles pour exportation/importation vers d'autres bases de données (Cettia Ile-de-France notamment). Avec le basculement régional de centralisation et de gestion des données régionales (passage programmé de *Cettia Ile-de-France* à *Géonature*), la phase de transmission a été ralentie, mais devrait reprendre courant 2021.

En attendant, les données « Natura 2000 » sont notamment disponibles dans les annexes du présent document, ainsi qu'en format informatique.



#### IV. Bilan « Gestion 2020 » du site Natura 2000

Plus de détails dans l'annexe 2 du présent rapport.

Pour rappel, la gestion du site Natura 2000 peut être réalisée selon 2 types / catégories d'action :

- Soit via des mesures dites « **contractuelles** » (c.à.d. des actions inscrites au DOCOB éligibles à la mesure 7.6.2 du PDR Ile-de-France et ayant fait l'objet d'une contractualisation).
- Soit via des mesures dites « **non contractuelles** » (c.à.d. tout type d'action qui contribue à la réalisation des objectifs et des enjeux portés par le DOCOB, et qui est réalisé en dehors de toute procédure de contractualisation au titre de la mesure 7.6.2 du PDR Ile-de-France) >> cf. **Annexe 2**

C'est la raison pour laquelle certaines opérations abandonnées dans le DOCOB (décision et validation COPIL Natura 2000 du 25/11/2014) sont néanmoins réalisées hors cadre « Natura 2000 » sur le site, à l'image de opérations de gestion programmées dans le cadre du plan de gestion de la réserve naturelle de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Bilan des mesures DOCOB <sup>(1)</sup> éligibles à un contrat Natura 2000	Type	Réalisé 2020
Mesure DOCOB réalisée via élaboration d'un contrat Natura 2000	Mesure(s) contractuelle(s)	0 / 8
Mesure DOCOB réalisée via autre programmation (PGRNSQY, SMAGER, ...)	Mesure(s) non contractuelle(s)	3 / 8

<sup>(1)</sup> DOCOB v.2014 (mise à jour COPIL 2014)

Mesures DOCOB éligibles à un contrat Natura 2000 (Mise à jour 2014 du DOCOB)	Réalisation	Commentaires
	2020	
B1.1. Lutte contre les ligneux en faveur des roselières et des vasières	Réalisé ▼ Mesures non contractuelles ▼ cf. Annexe 2	Mesure contractuelle prioritaire du DOCOB mise en œuvre à partir de 2013 jusqu'en 2017. L'ensemble des secteurs concernés ayant fait l'objet d'une contractualisation, cette mesure est considérée à ce jour comme « réalisée / terminée ». > mise à jour du DOCOB nécessaire sur ce point.  A ce jour, les actions d'entretien post-contrats sont réalisées de manière non contractuelle (cf. commentaires ci-après).
B1.2 Restauration des BV	Non programmé	Opération non programmée en 2020.
B1.3 Restauration des berges de la rive sud du BI	Non réalisé ▼ Mesure non contractuelle	Opération d'entretien par débroussaillage. > échange de compétences (convention RNSQY / partenaire) > réalisation dans le cadre de la programmation du plan de gestion 2015-2020 de la réserve naturelle de Saint-Quentin-en-Yvelines.  > Reporté en 2021 : réalisé le 22/01/2021 (chantier TECOMAH)
B2.1 Entretien des ilots BI en grave	Réalisé Mesure non contractuelle ▼ cf. Annexe 2	Opération d'entretien par arrachage manuel. > échange de compétences (convention RNSQY / CHEP) > réalisation dans le cadre de la programmation du plan de gestion 2015-2020 de la réserve naturelle de Saint-Quentin-en-Yvelines.
B2.2 Restauration des berges du « canal BI »	Non programmé	Opération non programmée en 2020.
B2.5 Restauration des ilots BI en terre	Réalisé ▼ Mesure non contractuelle ▼ cf. Annexe 2	Opération d'entretien par arrachage manuel. > échange de compétences (convention RNSQY / CHEP) > réalisation dans le cadre de la programmation du plan de gestion 2015-2020 de la réserve naturelle de Saint-Quentin-en-Yvelines
C1.1 Aménagement test d'un radeau flottant non végétalisé	Réalisé (2019)	> note de synthèse réalisée et présentée en 2019 > avis du comité scientifique RNSQY : opération non prioritaire > note soumise aux membres du copil Natura 2000 « Etang de Saint-Quentin » pour avis (février-mars 2020)
D1.1 Compléter le dispositif existant de cages-pièges (régulation des sangliers)	Non programmé	Pour mémoire, achat de cages-pièges mobiles, réalisé dans le cadre du plan de gestion de la réserve naturelle.

### Commentaires / éléments notables 2020 :

En 2020, 2 demi-journées ont été dédiées à l'entretien par arrachage manuel des rejets de ligneux de la zone « Roselière ouest » (contrat Natura 2000 signé en 2016), sous la forme d'un chantier organisé dans le cadre des actions programmées dans le plan de gestion (OP n°30 « Entretien des roselières et des vasières suite aux travaux d'arrachage de saules » ; mesures non contractuelles) :

- 2 chantiers ISE Versailles (16 étudiants en moyenne ; secteur « Roselière ouest ») > cf. Annexe 2
  - o Le 19 octobre 2020 et 25 novembre 2020

Photo n°7 - Localisation de l'intervention 2020 - secteur « Roselière Ouest » - Chantiers ISE Versailles



**i** Crédit photo : B. Ovtcharenko (05/10/2018 ; survol réalisé sur autorisation à titre expérimental et dans le respect de la réglementation en vigueur « drones de loisirs »

Comme chaque année, un entretien hivernal des ilots favorables à la reproduction des laridés a été réalisé grâce au partenariat existant avec le CHEP78 (convention). Celui-ci s'est déroulé le 14 décembre 2020, à travers un chantier nature d'une journée, programmé dans le cadre du plan de gestion de la réserve naturelle.

Photo n°8 - Vue sur les ilots faisant l'objet d'opération d'entretien manuel (avant intervention hivernale)



**i** Crédit photo : B. Ovtcharenko (05/10/2018 ; survol réalisé sur autorisation à titre expérimental et dans le respect de la réglementation en vigueur « drones de loisirs »

## V. Bilan financier 2020 « Animation du site Natura 2000 »

### a. Rappel de la demande d'aide (subvention Natura 2000 ; mesure 7.6.1 PDR Ile de France)

Pour l'année 2020, la demande de subvention correspond aux dépenses prévisionnelles suivantes :

- 9000 € (soit ,025 ETP\_2020 du poste de Chargé de mission)
- Forfait « coûts indirects » correspondant

Soit une demande d'aide qui s'élève à **10 350,00 € pour l'année 2020**, comme figuré dans le tableau suivant.

Postes de dépense	Dépenses prévisionnelles	Dépenses éligibles au MEEDDAT	Dépenses éligibles au FEADER
- Prestations de service et frais de sous-traitance	0,00 €		
- Dépenses de rémunération	9000,00 €	OUI	OUI
- Frais déplacements, hébergement, restauration	0,00 €		
- Coûts indirects**	1350,00 €	OUI	OUI
<b>TOTAL (HT)</b>	<b>10350,00 €</b>		

### b. Rappel des aides prévisionnelles accordées, au titre de l'animation Natura 2000

Au moment de la rédaction du présent rapport, la demande de subvention a été validée en l'état par les instances décisionnelles (comité régional de programmation) ; la traduction de cette validation sous la forme de convention financière d'animation du site Natura 2000 étant en cours de finalisation pour mise en signature, suivant les éléments suivants (après confirmation auprès de la DRIEE) :

Postes de dépense	Dépenses prévisionnelles	Dépenses éligibles au MEEDDAT	Dépenses éligibles au FEADER
- Prestations de service et frais de sous-traitance	0,00 €	0,00 €	0,00 €
- Dépenses de rémunération	9000,00 €	4500,00 €	4500,00 €
- Frais déplacements, hébergement, restauration	0,00 €	0,00 €	0,00 €
- Coûts indirects**	1350,00 €	675,00 €	675,00 €
<b>TOTAL (HT)</b>	<b>10350,00 €</b>	<b>5175,00 €</b>	<b>5175,00 €</b>

### c. Dépenses 2020 « Natura 2000 »

Pour la période allant du 01/01/2020 au 31/12/2020, « **seulement** » **176 heures ont finalement dédiées à l'animation du site Natura 2000**, en lien avec les évènements COVID19 (rappel : 402 heures prévisionnées).

Postes de dépense « Animation du site Natura 2000 Etang de Saint-Quentin »	1. Réalisé 2020	2. Eligibilité_max* 2020	3. Demande Paiement
- Prestations de service et frais de sous-traitance	0,00 €	0,00 €	0,00 €
- Dépenses de rémunération	3905,88 €	9000,00 €	3905,88 €
- Frais de déplacements, d'hébergement et de restauration	0,00 €	0,00 €	0,00 €
- Coûts indirects**	585,88 €	1350,00 €	585,88 €
<b>TOTAL (HT)</b>	<b>4491,76 €</b>	<b>10350,00 €</b>	<b>4491,76 €</b>

\* Montant de dépenses max éligibles au titre de la convention financière d'animation du site Natura 2000 « Etang de Saint-Quentin »

\*\* forfait à hauteur max de 15% des dépenses de rémunération éligibles

#### Rappel :

**Le plan de financement du poste « Dépenses de rémunération » (participant au financement pour partie du poste de Chargé de mission) prend en compte l'obligation de non double financement.**

## VI. Perspectives 2021 – Animation du site Natura 2000

### a. Programme prévisionnel d'activités 2021 (= nombre d'heures dédiées à l'animation)

	CM <sup>[1]</sup>	GT <sup>[2]</sup>
<b>1. Animation du site Natura 2000 &amp; Mise en œuvre du DOCOB</b>	<b>202</b>	<b>0</b>
1.1 Mission d'animation générale du site Natura 2000 <i>Mots clés : programme annuel, calendrier, recherche de cofinancements, subventions, ...</i>	49	0
1.2 Information et appropriation locale <i>Mots clés : réunion d'information des acteurs locaux, sorties tout-public, ...</i>	7	0
1.3 Mise en œuvre des objectifs de contractualisation <i>Mots clés : montage de contrats, rédaction cahiers des charges, conduite &amp; réception de travaux, suivi &amp; évaluation des opérations, ...</i>	48	0
1.4 Mission d'animation relative à la mise en place de la Charte Natura 2000 et aux mesures non contractuelles <i>Mots clés : mise en œuvre &amp; suivi d'opérations non contractuelles ou Charte Natura 2000, ...</i>	28	0
1.5 Suivi de la mise en œuvre du DOCOB, de l'évaluation des actions menées et de la mise à jour du DOCOB <i>Mots clés : tableau de bord, rapports d'activités, mise à jour du DOCOB, ...</i>	49	0
1.6 Relations avec le comité de pilotage du site <i>Mots clés : organisation comité de pilotage, comptes-rendus des réunions, ...</i>	21	0
<b>2. Suivi du site</b>	<b>161</b>	<b>161</b>
2.1 Assurer une vigilance écologique <i>Mots clés : surveillance écologique, opérations de suivi des espèces, ...</i>	91	161
2.2 Se positionner en tant que structure ressource <i>Mots clés : intermédiaire site / acteurs socio-économiques (réunions techniques, services de l'Etat, ...)</i>	42	0
2.3 Suivre les projets soumis à une évaluation des incidences <i>Mots clés : identification des projets, participation à la mise en œuvre du régime d'évaluation des incidences, ...</i>	21	0
2.4 Participer à la prise en compte des enjeux Natura 2000 dans l'élaboration des plans de planification <i>Mots clés : PLU, SAGE, Trame verte et bleue, ...</i>	7	0
<b>3. Communication</b>	<b>42</b>	<b>0</b>
3.1 Plan de communication global <i>Mots clés : actions de sensibilisation, actions de formation, actions de concertation (site internet, panneaux d'informations, ...)</i>	14	0
3.2 Mutualisation des expériences avec d'autres structures animatrices de DOCOB (vie de réseau) <i>Mots clés : journée technique Natura 2000, participation au Copil ZPS "Massif de Rambouillet et zones humides proches", ...</i>	28	0
<b>4. Suivi de l'état de conservation des habitats et des espèces</b>	<b>77</b>	<b>80</b>
4.1 Définir le protocole de suivi ou d'inventaire et le mettre en œuvre, s'il n'a pas été défini dans le DOCOB <i>Mots clés : « comptage décadaire », protocole de suivi, évaluation, état de conservation, ...</i>	0	0
4.2 Présenter un rapport d'études <i>Mots clés : bilans espèces, lien aux mesures de gestion, ...</i>	21	42
4.3 Mettre à disposition les données brutes <i>Mots clés : saisie des données, bases de données, Serena, SINP (Cettia Ile-de-France, Géonature), ...</i>	56	38
<b>TOTAL Prévisionnel_2021 = 723 heures</b>	<b>482</b>	<b>241</b>

CM <sup>[1]</sup> = Chargé de mission RNN / Animateur Natura 2000 (0,30 ETP\_2021) ; GT <sup>[2]</sup> = Garde-technicien RNN (0,15 ETP\_2021)

Rappel / Important :

L'échéance des mandats relatifs à la mise en œuvre du Docob arrivant le 16/03/2021, cela demandera donc l'organisation d'un comité de pilotage avec au minimum à l'ordre du jour les points suivants :

- Election visant le mandat de présidence du comité de pilotage pour la période 2021-2023 ;
- Election visant le mandat de structure animatrice du site pour la période 2021-2023.

#### **b. Budget prévisionnel 2021 – Animation du site Natura 2000**

Pour la période allant du 02/01/2021 au 31/12/2021, il est prévu de consacrer 723 heures (soit 0,45 ETP) à l'animation Natura 2000, sur la base des éléments suivants :

- 482 heures dédiées par le chargé de mission (soit 0,30 ETP ; sur la base d'un montant « prévisionnel » de 36000,00 euros (salaires bruts + charges) pour 1607 heures travaillées)
- 241 heures dédiées par le garde technicien (soit 0,15 ETP ; sur la base d'un montant « prévisionnel » de 36000,00 euros (salaires bruts + charges) pour 1607 heures travaillées)

Dépenses prévisionnelles « Animation Natura 2000 »	2021	Détails
- Prestations de service et frais de sous-traitance	0,00 €	
- Dépenses de rémunération	17245,96 €	= 10796,80 € (CM <sup>[1]</sup> ) + 6449,16 € (GT <sup>[2]</sup> )
- Frais de déplacements, d'hébergement et de restauration	0,00 €	
- Coûts indirects	2586,89 €	= 15 % dépenses de rémunération
<b>TOTAL (HT)</b>	<b>19832,85 €</b>	

CM <sup>[1]</sup> = Chargé de mission RNN / Animateur Natura 2000 (0,30 ETP\_2021) ; GT <sup>[2]</sup> = Garde-technicien RNN (0,15 ETP\_2021)

#### **Commentaires :**

Pour l'année 2021, un peu de changement par rapport aux années précédentes pour insister sur les volets « connaissances » et « valorisation des données » :

- Augmentation du poste « dépenses de rémunération » :
  - o Passage de 0,25 à 0,30 ETP « Chargé de mission RNN » (+ 0,5 ETP par rapport à 2020)
  - o Intégration de 0,15 ETP « Garde technicien RNN » (+ 0,15 ETP par rapport à 2020)

= Passage de 0,25 ETP sur 1 poste en 2020 à 0,45 ETP sur 2 postes en 2021.

## VII. Calendrier prévisionnel & Perspectives 2021 – Gestion du site Natura 2000

Mesures DOCOB éligibles à un contrat Natura 2000	Programmation 2021 & commentaires
B1.1 Lutte contre les ligneux en faveur des roselières et vasières...	Mesures <b>non contractuelles</b> : échange de compétences - Surveillance (et opérations d'entretien/chantier si nécessaire) : - roselière « nord » (travaux 2017) - roselière « sud » (travaux 2013) - Suivi photographique des contrats Natura 2000 exécutés
B1.2 Restauration des BV	Mesure non programmée en 2021
B1.3 Restauration des berges de la rive sud du BI	Mesure <b>non contractuelle</b> : - Opération d'entretien annuel : régie / échange de compétences ?
B2.1 Entretien des ilots BI en grave	Mesure <b>non contractuelle</b> : - Opération d'entretien annuel : échange de compétences
B2.2 Restauration des berges du « canal BI »	Mesure <b>non contractuelle</b> : - Réflexion sur un projet de contrat (préparation pour 2022) : restauration de berges en faveur de la reproduction du Martin-pêcheur d'Europe
B2.5 Restauration des ilots BI en terre	Mesure <b>non contractuelle</b> : - Opération d'entretien annuel : échange de compétences
C1.1 Aménagement test d'un radeau flottant non végétalisé	Programmation selon avis COPIL 2021. A ce jour, mesure non programmée en 2021
D1.1 Compléter le dispositif existant de cages-pièges (sangliers)	Mesure non programmée en 2021

### Commentaires :

Il faut rappeler que la priorisation et mise en œuvre des mesures proposées dans le DOCOB sont interdépendantes de la mise en œuvre du plan de gestion de la réserve naturelle. À ce titre, l'arborescence du prochain plan de gestion 2015-2020 de la réserve naturelle intègre l'ensemble des mesures du DOCOB. C'est la raison pour laquelle certaines opérations du DOCOB sont réalisées de manière **non contractuelle** (au sens de l'item « 1.4 Mission d'animation relative à la mise en place de la Charte Natura 2000 et aux mesures non contractuelles » du présent document ; opérations intégrées au plan de gestion de la réserve naturelle) et non via une **contractualisation « Natura 2000 »** (au titre de la mesure 7.6.2 du PDR Ile-de-France).

Fait à TRAPPES-EN-YVELINES, le 17/02/2021

M. Julien Godon  
Animateur Natura 2000 « Etang de Saint-Quentin »  
(rédaction)

M. José Cachin  
Président du COPIL « Etang de Saint-Quentin »

## ANNEXES

Annexe 1 : Arrêté préfectoral n°SE-2011-000001, portant création du COPIL du site Natura 2000 « Etang de Saint-Quentin »

Annexe 2 : Suivis des opérations de gestion réalisées en 2020

Annexe 3 : Bilan 2020 Espèces « cibles DOCOB » citées à l'Annexe I de la directive « Oiseaux » (classement par ordre systématique)



**Annexe 1 :**

Arrêté préfectoral n°SE-2011-000001, portant création du COPIL du site Natura 2000 « Etang de Saint-Quentin »



PRÉFET DES YVELINES

Direction départementale des territoires

Service de l'Environnement  
Forêt, chasse, milieux naturels

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° SE - 2011 - 000001**  
portant création d'un comité de pilotage pour le site Natura 2000  
FR 1110025 : ETANG DE SAINT-QUENTIN

Le Préfet des Yvelines,

Vu la directive 79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 modifiée concernant la conservation des oiseaux sauvages ;  
Vu le code de l'environnement, notamment les art. L 414-1 et suivants et R 414-8 et suivants ;  
Vu l'arrêté ministériel NOR:DEVN020444A du 23 décembre 2003 de Madame la Ministre de l'Écologie et du Développement Durable portant désignation du site Natura 2000 de l'Étang de Saint Quentin (zone de protection spéciale),  
Vu l'arrêté préfectoral n° B 06-00032 du 28 juillet 2006 portant création du comité de pilotage local du site Natura 2000 FR11120025 de l'Étang de Saint Quentin ,  
VU l'arrêté préfectoral n° SE-2010-000153 du 5 novembre 2010 portant approbation du document d'objectifs du site Natura 2000 FR11120025 de l'Étang de Saint Quentin ,  
VU l'avis favorable de la directrice départementale des territoires des Yvelines,  
**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture des Yvelines,

**ARRÊTE :**

**Article 1er :** Il est créé un comité de pilotage local pour le site Natura 2000 n° FR11120025 de l'Étang de Saint Quentin, ce comité est chargé de superviser la mise en œuvre, le suivi et les éventuelles propositions d'actualisation du document d'objectifs de ce site.

**Article 2 :** Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté préfectoral n° B 06-00032 du 28 juillet 2006.

**Article 3 :** La composition du comité de pilotage local est arrêtée comme suit :

Représentants de l'État :

le Préfet des Yvelines ou son représentant ;  
le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Environnement et de l'Énergie d'Ile-de-France ou son représentant ;  
la Directrice Départementale des Territoires des Yvelines ;  
le Directeur de l'Agence de l'eau Seine-Normandie ou son représentant ;

Représentants des collectivités locales et de leur groupements :

le Président du Conseil régional d'Ile-de-France ou son représentant ;  
le Président du Conseil général des Yvelines ou son représentant ;  
le Maire de Trappes ou son représentant ;  
le Maire de Montigny-le-Bretonneux ou son représentant ;  
le Président du Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Étangs et des Rigoles ou son représentant ;

**Annexe 1 :**

Arrêté préfectoral n°SE-2011-000001, portant création du COPIL du site Natura 2000 « Etang de Saint-Quentin »

2

le Président du Syndicat Mixte d'Étude, d'Aménagement et de Gestion de la Base de Plein air et de Loisirs de l'Étang de Saint-Quentin en Yvelines ou son représentant ;  
le Président de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin en Yvelines ou son représentant ;  
le Président de l'Agence des espaces verts de la Région Ile-de-France ou son représentant ;

Représentants des propriétaires et exploitants de biens ruraux situés sur le site :

le Président de la Fédération interdépartementale des chasseurs de l'Essonne, du Val-d'Oise et des Yvelines ou son représentant ;  
le Président de la Fédération des Yvelines pour la pêche et la protection du milieu aquatique ou son représentant ;  
le Président du Centre régional de la propriété forestière d'Ile-de-France – Centre ou son représentant ;  
le Président du Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs d'Ile-de-France ou son représentant ;  
le Président de la Chambre interdépartementale d'agriculture d'Ile-de-France ou son représentant ;

Représentants des organismes exerçant leurs activités dans le domaine de la préservation du patrimoine naturel :

le Président du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel d'Ile-de-France ou son représentant ;  
le Président du Centre Ornithologique de la Région Ile-de-France ou son représentant ;  
le Président de l'Office pour la Protection des Insectes et leur Environnement ou son représentant ;  
le Directeur du Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien ou son représentant ;

Représentants des associations de protection de la nature :

la Présidente de l'association Yvelines environnement ou son représentant ;  
le Président de l'association des naturalistes des Yvelines ou son représentant ;

Représentants des organismes exerçant leurs activités dans les domaines du sport et du tourisme :

le Président du Club de Voile de Saint-Quentin en Yvelines ou son représentant ;

**Article 4 :** Les membres du comité ont la faculté de se faire représenter.

**Article 5 :** Le comité peut inviter à participer aux séances toute personne qui, par ses compétences, peut l'aider dans ses travaux.

**Article 6 :** La désignation du président du comité de pilotage aura lieu lors de sa première réunion qui sera présidée par l'autorité administrative, en présence de la majorité des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements

Les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements désignent en leur sein, pour une période de trois ans renouvelables, le président du comité de pilotage ainsi que la collectivité territoriale ou le groupement chargé de la mise en œuvre du document d'objectifs (DOCOB).

A défaut, la présidence du comité de pilotage ainsi que l'animation nécessaire à sa mise en œuvre sont assurées par le préfet des Yvelines ou son représentant.

Le président du comité de pilotage ainsi que la collectivité ou le groupement en charge de la mise en œuvre du DOCOB peuvent être renouvelés dans leurs fonctions par le comité de pilotage.

**Article 7 :** Le comité se réunit sur convocation de son Président. Pour la première réunion suivant l'approbation du DOCOB, les convocations sont envoyées par le préfet des Yvelines ou son représentant

**Article 8 :** le Secrétaire Général de la Préfecture des Yvelines, le Sous-Préfet de Rambouillet, le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Énergie et de l'Environnement d'Ile de France, la Directrice Départementale des Territoires des Yvelines, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Yvelines.

Versailles, le 10 JAN. 2011,  
Le Préfet des Yvelines,

Pour le Préfet et en délégation,  
Le Secrétaire Général  
Claude GIRAULT

## Annexe 2 :

### Suivis des opérations de gestion réalisées en 2020

---

#### □ **OPERATION « B1.1 Lutte contre les ligneux en faveur des roselières... »**

*Objectif* : Restaurer des roselières favorables à la reproduction du Blongios nain

*Type d'intervention* : « Chantier Nature » (échange de compétence ; 1 demi-journée par chantier)

*Programmation* : Plan de gestion 2015-2020 (OP n°30 « Entretien des roselières et des vasières... »)

➤ Convention Réserve Naturelle SQY / ISE Versailles

➤ **Mesure non contractuelle Natura 2000**

*Dates d'intervention 2020* :

- 19/10/2020 : chantier ISE Versailles (secteur : « Roselière ouest » ; encadrement CM\*)

- 25/11/2020 : chantier ISE Versailles (secteur : « Roselière ouest » ; encadrement GT\*)

*Nature d'intervention* : Arrachage manuel de tous les rejets ou jeunes sujets de ligneux visibles dans les secteurs de roselières restaurées

*Matériel* : houes, bêches, fourches, pioches, piémontoirs, ...

#### Commentaires complémentaires :

Temps de « surveillance / veille » programmé en 2020 pour évaluer si action d'entretien nécessaire ou non au cours de l'année. Si oui, intervention(s) sur les mêmes bases que 2020, à savoir sous la forme de chantiers nature avec les établissements partenaires.



Photo n°9 - Chantier ISE Versailles (pendant l'intervention ; Crédit photo : L. Dufresne 25/11/2020)

## Annexe 2 :

### Suivis des opérations de gestion réalisées en 2020

---

#### □ **OPERATION « B2.1 Entretien des ilots BI en grave »**

*Objectif* : Favoriser la reproduction de la Sterne pierregarin et de la Mouette mélanocéphale

*Type d'intervention* : « Chantier Nature » (échange de compétence ; 1 demi-journée par intervention)

*Programmation* : Plan de gestion 2015-2020 (OP n°36 « Fiche B2.1 DOCOB : Arrachage manuel... »)

➤ Convention Réserve Naturelle SQY / CHEP Tremblay-sur-Mauldre

➤ **Mesure non contractuelle Natura 2000**

*Date d'intervention 2020* :

- 14/12/2020 : chantier CHEP78 (encadrement CM\*, GT\*, AT\*)

*Nature d'intervention* : Arrachage manuel de toute végétation présente sur les 4 ilots en grave du bassin intermédiaire (site de reproduction pour Sternes pierregarins depuis 2008 et Mouettes mélanocéphales depuis 2011).

*Matériel* : houes, bûches, débroussailleuses thermiques, fourches, ...

Photo n°9 – Localisation des 4 ilots en grave



Crédit photo n°9 : B. Ovtcharenko (05/10/2018 ; sur autorisation)

Photo n°10 – 4 ilots en grave après chantier 2020



Crédit photo n°10 : J. Godon (10/12/2020)

#### Commentaires complémentaires :

Intervention programmée conjointement avec celle d'entretien des ilots en terre (action B2.2 DOCOB)

Opération à poursuivre en 2021 selon les mêmes modalités d'exécution.

\* Encadrement : GC : Gardienne-Conservatrice ; GT : Gardien-Technicien ; CM : Chargé de Mission ; AT : animateur-Technicien ; AA : Adjoint d'Animation

## Annexe 2 :

### Suivis des opérations de gestion réalisées en 2020

---

#### □ **OPERATION « B2.5 Restauration des ilots BI en terre »**

*Objectif* : Favoriser la reproduction de la Sterne pierregarin et de la Mouette mélanocéphale sur des ilots conservés non végétalisés

*Type d'intervention* : « Chantier Nature » (échange de compétence ; 1 demi-journée par intervention)

*Programmation* : Plan de gestion 2015-2020 (OP n°37 « Fiche B2.5 DOCOB : Déboisements des 3 îlots sud... »)

➤ Convention Réserve Naturelle SQY / CHEP Tremblay-sur-Mauldre

➤ **Mesure non contractuelle Natura 2000**

*Date d'intervention 2020* :

- 14/12/2020 : chantier CHEP78 (encadrement CM\*, GT\*, AT\*)

*Nature d'intervention* : Arrachage manuel de toute végétation présente sur les 3 autres ilots « terre » du bassin intermédiaire (site de reproduction pour mouettes mélanocéphales depuis l'opération de réouverture 2015).

Photo n°11 - Localisation des 3 ilots « terre »



Crédit photo n°11 : B. Ovtcharenko (05/10/2018 ; sur autorisation)

Photo n°12- Ilots après chantier 2020



Crédit photo n°12 : J. Godon (10/12/2020)

#### Commentaires complémentaires :

Intervention programmée conjointement avec celle d'entretien des ilots en terre (action B2.2 DOCOB).

En attendant la phase d'évaluation des coûts pour une reconversion de ces ilots vers des ilots en grave (par apport de matière et profilage des ilots), un entretien annuel est réalisé selon les mêmes modalités pour permettre une intervention future plus rapide et moins coûteuse (absence d'abattage, ...) sous la forme d'un contrat Natura 2000 (?).

Opération à poursuivre en 2021 selon les mêmes modalités d'exécution.

Annexe 3 :

Bilan 2020 Espèces « cibles DOCOB » citées à l'Annexe I de la directive « Oiseaux » (classement par ordre systématique)

Espèce \ Numéro décade	Janvier			Février			Mars			Avril			Mai			Juin			Juillet			Août			Septembre			Octobre			Novembre			Décembre			NC						
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36							
Butor étoilé		1	1						1										1							1						1	1	1	1	1							
Blongios nain													1	2	3	3	2	3	6	9	3	3	3			1														1			
Bihoreau gris	1	4	2	1				2	3					1		1	2	1	2				3	2	2			2	1	2													
Aigrette garzette													2	1	1		2	1	1	3	2	1	1	1	1	3	7	2		2				1						2			
Grande Aigrette	20	5	4	6	8	2	2	3	15	3	3	3	4	1		2		3	3	4	7	4	13	11	28	16	20	38	30	69	55	38	40	12	28	11				(1)			
Bernache nonnette					1						1																			1	2	1							1				
Busard des roseaux								1	2	2	2	2	2	2	1	2	1	1	1	1	1	1	1	3	2	2	2	2	1	1	1	1	1										
Balbusard pêcheur			1						1	1	1	1	1	1	1						1	1	1	3	5	6	2	1	2	1													
Avocette élégante										37	12	2	3	2	4	5										6		2	1			7					12		43				
Pluvier doré	300	52	100																											450	4 500	4 000	2 000	15 000	2 000	1 000							
Chevalier sylvain								2			2	1	1	2	4			1	1		1	1	1	3	3	1	1																
Combattant varié		1	2					1	1	2		3	3	2	2					1			1	1	1	2	3	1	1	1	1		1	1		1	1						
Mouette mélanocéphale					7	5	95	68	127	230	240	303	166	190	203	186	150	191	110	47	25			1			1															1	
Mouette pygmée									3	5	80	80	10	1	2							1	1	1	1	3	1	1	1	1		1											
Sterne naine												1	1	2	2	4	2			1																							
Sterne pierregarin								2	5	15	16	40	50	60	60	55	40	35	40	35	26	22	21	28	10	5																	2
Guifette moustac									1	1	4	6	8	11	3	1	5		4		1												1										
Guifette noire										2	16	42	29	14	18	4	55	10	1	4		4	14	12	20	11	5	2	1														
Martin-pêcheur d'Europe	1	1	1	1	2		1	2	0			1	1	1	1	1	2	1	2	1	2	1	2	3	3	2	2	1	1	1	2	1	1	1	1	1	1	2	1			1	1
Gorgebleue à miroir									3													1	3		1	3	2																

Légende :

NC : nombre de couples, nombre de nids occupés

Remarque :

Grande aigrette nicheuse en 2020, mais sans succès de reproduction = (1)

SYNDICAT MIXTE DE LA BASE  
DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE L'ETANG  
DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

(STRUCTURE PORTEUSE DU DOCOB)

Bilan 2020 – Animation Natura 2000

Site Natura 2000 FR1110025 "Etang de Saint-Quentin"

Rond Point Eric Tabarly  
RD 912  
78190 TRAPPES-EN-YVELINES

Téléphone : 01 30 16 44 40  
Télécopie : 01 30 62 91 72  
Mail : [reserve@saint-quentin-en-yvelines.iledeloisirs.fr](mailto:reserve@saint-quentin-en-yvelines.iledeloisirs.fr)



Réserve Naturelle  
SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES